

FICHE DE DONNEES DE SECURITE OXYDE D91 BRUN FONCE

Impression: 18/09/2014

1. IDENTIFICATION**1.1 Identification du produit**

Code du produit: 42050104

Nom du produit: OXYDE COLORANT D91 BRUN FONCE

Numéro CAS: 65997-18-4

Numéro EINECS: 266-047-6

1.2 Usages principaux*Décor céramique. Coloration des émaux, engobes et pâtes céramiques.***1.3 Société**PRODESCO S.L.
C/ Aviación 44
46940 Manises
Valencia - EspañaTel: 961545588
Fax: 961533025
email: admon@prodescoweb.com
Web: <http://www.prodescoweb.com>**2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****2.1 Description générale des composants et composition**Nom: *Composé céramique.*Dénomination commune: *Colorant céramique.*Composition de la préparation: *Préparation de frites broyées et autres matières premières.***2.2 Composants et concentrations de la préparation****a) Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement**

Nom	Substance	%	N° CAS	N° EINECS	Classification	Phrases
b) Substances pour lesquelles il existe des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)						

b) Substances pour lesquelles il existe des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)**3. IDENTIFICATION DES RISQUES****3.1 Risques physiques***Le produit se présente en poudre. Par action mécanique, il peut produire des irritations.***4. MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Information générale***Voir l'information sur les composants (2°). En cas d'accident ou blessure, contacter immédiatement un médecin. (Si possible lui montrer l'étiquette du produit, et cette fiche).***Contact avec les yeux:***Laver abondamment et à fond avec de l'eau claire.***Contact avec la peau:***En cas d'irritation, laver la zone à l'eau et au savon.***Ingestion:***Se rincer la bouche à l'eau.***Inhalation:***Faire respirer de l'air frais.***5. MESURES CONTRE L'INCENDIE***Le produit n'est pas combustible. Il n'existe pas de mesure spéciale pour la protection contre le feu ou l'explosion. Les lieux de stockage du produit doivent être aux normes locales contre le risque d'incendie.*

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.

6. 1 Protection personnelle

On doit porter un équipement de protection. Voir (8. Protection personnelle). Tenir les personnes éloignées du lieu du déversement, en direction opposée à celle du vent.

6. 2 Précaution environnementale

Eviter les contaminations avec les eaux.

6. 3 Méthodes de nettoyage.

Récupérer le produit par des moyens mécaniques. Eviter la formation de poussière, laver avec de l'eau abondante. Ne pas déverser dans les égouts, eaux superficielles ou souterraines.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1 Précautions pour la manipulation du produit

Il faut éviter l'ingestion orale ou l'inhalation, et les contacts avec la peau. Eviter la formation de poussière, et leur accumulation. En cas de poussière inévitable, utiliser des aspirations. (voir point 8).

7. 2 Conditions de stockage

Maintenir les sacs au sec et hermétiquement fermés, de même pour les emballages vides. Le chargement et le déchargement doivent se réaliser de façon à éviter toute contamination, à l'intérieur, comme à l'extérieur des locaux.

7. 3 Usages spécifiques

Matière première pour l'industrie céramique. Les précautions habituelles liées à la manipulation et à la transformation de produits chimiques doivent être observées. En cas de manipulation de grandes quantités dans des locaux dépourvus de systèmes de ventilation et d'extraction, le port de masques anti-poussières est généralement recommandé.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION. PROTECTION DU PERSONNEL

8. 1 Limites d'exposition

Valeurs TLV. (Valeur limite Seuil). Valeurs MAK. (Maximum de concentration admise sur le poste de travail):.6 mg/m3.

8. 2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle

a) Contrôle Industriel :

Assurer une ventilation locale ou générale des locaux pour minimiser l'exposition aux poussières et à la poudre. Ne pas boire, ne pas manger ou fumer pendant la manipulation.

b) Contrôle Personnel :

Protection respiratoire:

Ne pas respirer la poudre. Il est recommandé d'utiliser un masque.

Protection des mains:

Il est recommandé d'utiliser des gants.

Protection des yeux :

Il est recommandé d'utiliser des lunettes de protection.

Vêtements de protection:

Il est recommandé de porter des vêtements de protection..

8.2.2 Contrôles de l'exposition du milieu ambiant

Prévenir les contaminations.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9. 1 Information générale

Aspect physique: Poudre marron.
Couleur en cuît: Marron foncé.
Odeur: Inodore.

9. 2 Information relative à la santé, sécurité et au milieu ambiant

PH:	n.d	Point d'ébullition:	n.a
Point d'inflammation:	n.a	Inflammabilité:	n.a
Densité relative:	n.a	Solubilité à l'eau:	Pratiquement Insoluble (eau).
Pression de vapeur:	n.a	Coefficients de répartition:	n.a
Viscosité:	n.a	Vitesse d'évaporation:	n.a
Densité de vapeur:	n.a		
Propriétés explosives:	n.a		
Propriétés comburantes:	n.a		

9. 3 Autres données :

Point de fusion: > 700 °C.
Densité : 3.05 g/cm³ (20°C)

Notes : n.a. (non applicable), n.d. (pas d'information disponible), p.n. (analyses négatives)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Pour une bonne conservation, maintenir les sacs fermés et à l'abri de l'humidité. Dans ces conditions, le temps de conservation du produit est illimité.



10. 1 Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est connue, relative à la manipulation et au stockage, dans la mesure du respect des règles énoncées.

10. 2 Matériel à éviter

Le produit doit être maintenu éloigné des matières acides très corrosives, comme peut l'être l'acide fluorhydrique.

10. 3 Produits dangereux de la décomposition

Inconnu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11. 1 Toxicité aiguë du produit ou de l'un de ses composants

La poudre peut causer des irritations. Les analyses réalisées montrent que le contact de ces pigments avec la peau ou les muqueuses ne produisent aucune irritation.

A l'examen d'une série de produits représentatifs de ce groupe, on observe les résultats suivants :

DL50 > 5000 mg/kg.

11. 2 Toxicité chronique pour exposition à court ou à long terme.

Pas de données référentes connues, mais en raison de la présentation en poudre, il faut prêter attention aux concentrations de poudre dans l'environnement.

Ces pigments inorganiques renferment un ou plusieurs métaux lourds, dont les oxydes peuvent présenter des effets toxiques. Les métaux lourds présents dans ces pigments se comportent néanmoins comme des composés différents, même si les oxydes respectifs sont utilisés comme matières premières dans la fabrication des pigments.

Les métaux lourds sont si solidement liés dans le réseau qu'ils ne présentent pas un degré de solubilité compatible avec une biodisponibilité. Ceci a été confirmé par des tests de solubilité effectués avec de l'acide chlorhydrique à la même concentration que les sucs gastriques.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12. 1 Compatibilité avec le milieu ambiant et produits dangereux résultants de la dégradation des produits et de ses composants

Le déversement du produit sous forme poudreuse peut provoquer un impact négatif sur l'environnement. Si des particules de produit se retrouvent dans l'eau, les concentrations doivent être vérifiées, et l'on doit s'assurer que l'on ne dépasse pas les valeurs limites fixées par les communes. En général, il est simple de procéder à la séparation de l'eau et des particules, par action mécanique de décantation, ou par action chimique de floculation des particules par l'ajout d'un électrolyte floculant.

12. 1. 1 Données d'écotoxicité

Produit non vérifié.

12. 1. 2 Mobilité

Pas d'information.

12. 1. 3 Persistance et dégradabilité

(Ver points 6,7,13,15).

12. 1. 4 Potentiel de bioaccumulation

12. 1. 5 Autres effets nocifs

Pas d'information.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Si la récupération n'est pas possible, éliminer en respect avec les lois en vigueur.

13. 1 Traitement du produit

13. 2 Traitement de l'emballage

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

La préparation n'est pas considérée comme marchandise dangereuse pour le transport. En cas d'accident et de déversement du produit, consulter le point n°6 de cette fiche.

	IMGD	ADR	RID	OACI	ADN
Classe du danger					
Code de classe					
Groupe d'emballage					
Étiquettes					
Nombre ONU					
Autres informations					



15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

15. 1 Conditionnement et étiquetage

Référence étiquette : OXYDE COLORANT D91 BRUN FONCE

Catégorie : -

Symbole de dangerosité :



Composants dangereux :

Phrases de risques:

Phrase R

Phrases de sécurité:

Phrase S

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S22 Ne pas respirer les poussières.

15. 2 Information réglementaire additionnelle

Cette fiche est émise en tenant compte des dernières dispositions légales sur les matières dangereuses et l'utilisation des produits chimiques. Durant la période transitoire, les produits peuvent être toujours étiquetés selon les normes en vigueur.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La préparation de cette fiche a été consciencieusement réalisée par le personnel de PRODESCO, S.L. Cependant PRODESCO, S.L ne garantit, ni assume, la responsabilité d'une éventuelle inexactitude de la fiche, ou de son caractère incomplet, ainsi que les conséquences d'une utilisation inadéquate.